

Explication de vote de Jean-Michel RUIZ sur les déserts médicaux.

Madame la Présidente,

Je vous ai entendu dans la discussion générale, tout comme l'intervenant LR Jean Spiri, condamner, à juste titre, le fonctionnement bureaucratique et coupé de la réalité de l'ARS. Je tenais cependant à vous rappeler que c'est le gouvernement de Sarkozy, auquel vous apparteniez, qui, avec la loi HPST, a donné tous les pouvoirs à l'ARS. De nombreux élus, de toutes sensibilités politiques, ont dénoncé la vision descendante des politiques de santé par l'ARS tout comme son manque d'écoute et sa volonté de ne poursuivre qu'un objectif : baisser les « dépenses » de santé.

Les zonages ont d'ailleurs mis en difficulté des collectivités ou des acteurs de santé qui avaient une volonté de mettre en place des dynamiques de santé territoriales. Contrairement aux choix de l'ARS, il aurait été possible d'utiliser d'autres indicateurs plus justes comme l'Indice de Santé Sociale Régional. Vous constaterez d'ailleurs que l'Observatoire Régional de Santé prend plus de critères sociaux que l'on pourrait appliquer utilement sur des bassins de vie.

C'est pourquoi, il nous semble urgent de mettre en route des Etats généraux de la santé qui permettront de bien prendre en compte la réalité sanitaire, sociale et économique des divers territoires afin d'élaborer un véritable plan d'urgence de résorption des déserts médicaux.

J'ai noté que vous avez donné partiellement satisfaction à l'un de nos amendements en vous engageant à, je vous cite, « œuvrer auprès du gouvernement à la révision du numerus clausus pour les étudiants en médecine ». C'est une bonne chose même si nous pensons que le

numerus clausus doit aussi être supprimé en ce qui concerne tous les secteurs médicaux ou paramédicaux (infirmières, sages-femmes...). Vous avez aussi renoncé à abroger des dispositifs qui touchent des publics ou actions spécifiques. Nous nous en félicitons.

Cependant, nous notons que vous avez refusé de donner un signal fort en rejetant notre amendement qui demandait un moratoire sur les fermetures d'hôpitaux, de services ou de lits. Tout comme vous avez balayé tout simplement notre proposition de revoir le schéma de formations sanitaires et sociales qui ne répond pas à la situation sanitaire de notre région en particulier en places de formations pour des infirmier(es) du public.

Pour ces raisons, nous nous abstiendrons sur cette délibération.